

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
S/11057/Add.168
24 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUOST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 23 décembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Mar 1/ : Entre 4 h 25 2/ et 15 h 35 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33. Entre 17 h 19 et 17 h 41 tir sporadique d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

b) PO Ras : Entre 5 h 30 et 15 h 30 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives) au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Hin : Entre 6 h 32 et 14 h 21 des membres des forces israéliennes avec un véhicule ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives) à proximité du poteau-frontière 11.

d) PO Khiam : Entre 11 h 38 et 12 h 36 tir d'artillerie par des forces non identifiées à l'est et à l'est-nord-est du PO. Entre 16 h 13 et 16 h 20 tir d'arme automatique par des forces non identifiées au sud-ouest du PO.

2. Rapport sur les activités aériennes :

PO Khiam : Entre 7 h 44 et 7 h 46 deux avions à réaction israéliens volant du sud au nord, puis virant vers l'ouest, puis vers le sud-ouest ont franchi la ligne de démarcation de l'armistice au sud-est du PO et l'ont refranchie à l'ouest-sud-ouest du PO Ras (confirmé par les PO Hin, Ras et Mar).

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).